

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

La seizième exposition de peinture et de sculpture, organisée au Palais des Beaux-Arts par la Société des Bains de Mer, a été inaugurée le lundi 6 janvier avec la solennité accoutumée.

L'élégant édifice avait été orné de drapeaux et de trophées aux couleurs monégasques. S. Exc. le Gouverneur Général est arrivé à deux heures. Il a été reçu, sur le seuil du palais, par M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société, qui lui a adressé des paroles de bienvenue. Son Excellence a répondu en termes aimables, puis a pénétré à l'intérieur de l'exposition.

A son entrée, l'orchestre a joué l'*Hymne Monégasque*, respectueusement écouté par toutes les personnes présentes.

La visite officielle a ensuite commencé. Le Gouverneur Général, que guidaient MM. Camille Blanc et Jacquier, était accompagné par M. le Secrétaire Général du Gouvernement, M. le Colonel Commandant Supérieur des Carabiniers et M. le Maire de Monaco. Le cortège a d'abord suivi le pourtour du jardin d'hiver; il a ensuite visité le salon de gauche, puis le grand hall et la salle du théâtre.

S. Exc. M. Roger, respectueusement salué sur son passage par la nombreuse assistance réunie pour cette fête, a tenu, en se retirant, à féliciter M. Camille Blanc ainsi que M. Jacquier de l'intérêt des œuvres rassemblées et de l'organisation parfaite de l'exposition.

Les fêtes de Noël et du Nouvel An ont donné lieu, dans la Principauté, à diverses manifestations destinées à associer, dans la mesure du possible, les enfants pauvres à la joie qu'apportent ces solennités à leurs petits camarades plus favorisés de la fortune.

Le matin même de la Noël, S. Exc. M. le Gouverneur Général a fait ouvrir aux familles indigentes les portes de la grande salle du Conseil d'Etat, à l'Hôtel du Gouvernement. Secondée par sa fille et son gendre qui avaient tenu à honneur de concourir à cette œuvre de bienfaisance, Son Excellence a procédé à la distribution de vêtements d'enfants, d'objets de lainage, bonneterie, etc., accompagnés de bons de pain et de viande que se sont partagés 150 familles environ.

Le dimanche 29 décembre, dans l'après-midi, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, que préside M. Noghès, a procédé, elle aussi, dans les locaux de l'Ecole communale de la Condamine, à la distribution des dons qu'elle recueille pour ses petits protégés.

Dans l'après-midi du dernier jour de l'an, M. le Consul d'Italie à Monaco et M^{me} Rosset ont offert une brillante et gracieuse fête à leurs nombreux amis et aux enfants de ceux-ci.

Un superbe arbre de Noël surchargé de jouets se dressait au milieu de l'élégant décor des salons de la villa Menesini. Avec beaucoup de bonne grâce, les enfants de M. et M^{me} Rosset en ont fait les honneurs à leurs jeunes invités.

La plupart des hauts fonctionnaires et des notabilités de la Principauté s'étaient rendus à l'aimable invitation de M. le Consul d'Italie et de M^{me} Rosset qui ont accueilli leurs hôtes avec leur affabilité accoutumée.

M. le Consul d'Italie a reçu, à l'occasion du premier jour de l'an, les membres de la Colonie Italienne venus pour lui apporter leurs vœux et le témoignage de leur attachement.

M. le Dr Venturini, président du Comité de Bienfaisance de la Colonie, a exprimé à M. Rosset les souhaits de tous ses concitoyens. M. le Consul a répondu par des vœux en faveur de la prospérité du Comité.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 2 janvier 1908, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé A. A., né à Tuzelle (Allier), le 3 janvier 1889, boucher à Monte Carlo, à 16 francs d'amende, pour introduction de viande en fraude, avec confiscation de la viande saisie. A. E., boucher à Monte Carlo, patron du précédent, déclaré civilement responsable.

La Vie Artistique

THÉÂTRE

Betty, dont nous avons eu trois représentations au début de la semaine, commença une modeste carrière au Palais Royal; elle s'appelait alors *Nelly Rozier*. Elle changea de nom et s'agrémenta — si l'on peut ainsi parler — d'un peu de musique pour passer le détroit. Elle nous est revenue sous son vocable et dans ses atours britanniques. Voici son histoire :

Betty Brown, jolie parfumeuse de Piccadilly, a eu des bontés pour le sollicitor Albert Pullson qui désertait pour elle le foyer conjugal. Mais de nouvelles amours appellent l'inconstant. Betty reçoit son congé. Elle ne l'accepte pas; car Betty n'appartient pas à l'espèce des résignées. Bien résolue à faire un terrible scandale, elle pénètre chez son ancien amant en se présentant comme femme de chambre. Mais sa colère tombe à la vue de madame Pullson; elle se laisse toucher par l'ignorance naïve de la jeune femme; bien plus, elle prend la résolution de l'aider à reconquérir

son mari. Elle commence par brouiller le volage Albert avec son nouveau *firt*, la belle Valentine qui était tout près de lui céder; elle enseigne à la jeune épouse, dont l'austérité puritaine ne tarde pas à s'évanouir, tous les artifices de la coquetterie; enfin, prenant son ancienne rivale comme associée dans son œuvre moralisatrice, elle parvient à imposer au mari coupable les chaînes, dorées maintenant, de la fidélité conjugale. Et, comme il ne convient pas que la vertu demeure sans récompense, elle-même retrouve un mari qu'elle avait jadis égaré à Paris.

M^{lle} Mariette Sully, malgré son indisposition, prêta sa grâce mutine et son espièglerie au rôle de Betty Brown; M^{lle} Thérèse Cernay apporta aux égarements de Pullson les circonstances très atténuantes de sa beauté blonde; M^{lle} Charley fut froide et pincée à souhait dans son personnage de petite bourgeoise puritaine.

Du côté des hommes, l'excellent Le Gallo fut la gaité de cette pièce. Ses moyens sont peu variés, mais sa voix porte admirablement le mot et sa gesticulation est d'un effet comique irrésistible.

A ses côtés, M. Maury dessina avec conscience une silhouette de colonial anglais. Les autres rôles furent tenus, comme d'habitude, avec zèle et talent.

* * *

La semaine, qui débutait par *Betty*, s'est heureusement terminée par la reprise du *Ballet Egyptien* et de la *Mariska*. La partition du premier de ces divertissements est une des œuvres les meilleures et les plus connues de Luigini. Si la mise en scène fait bon marché de nos scrupules géographiques, la chorégraphie en est brillamment exécutée par M^{lles} Bertrand, Giussani, A. Ferrando, Luparia, Tiphaine et leurs camarades du corps de ballet.

Quant à la *Mariska*, c'est un des rares scénarios dont l'intérêt se soutienne sans le secours d'aucun commentaire. Les auteurs de ballets sont ou des danseurs pour qui le poème n'est qu'un prétexte à variations chorégraphiques ou des littérateurs qui saisissent imparfaitement les ressources du geste et embarrassent leur sujet de péripéties ou de subtilités que la mimique est impuissante à faire comprendre. De même qu'un peintre doit, comme on dit, penser *peintre*, de même un auteur de ballet doit penser *mime*.

C'est ce qu'a su faire Jean Lorrain. L'histoire de sa *Mariska* est des plus simples, encore que le rêve du second acte embrouille un peu les choses. Surtout, le poète a pris soin de ne mettre en jeu que les sentiments les plus rudimentaires, ceux qui, à peine dégagés de l'instinct, semblent nous être communs avec l'animal et que les attitudes du corps, les jeux de la physionomie suffisent à traduire: la joie de vivre, le désir, l'amour de l'indépendance. En situant son action parmi les tziganes, il a donné prétexte à la musique la mieux faite pour exprimer les impulsions de la vie physique, et dont l'inspiration sauvagement

sensuelle est entièrement dépouillée de tout alliage de pensée ou de sentimentalité.

Ainsi, grâce à l'intelligente collaboration du musicien Narici qui a su encadrer dans sa partition quelques-uns des airs les plus célèbres de la musique tzigane ou des œuvres inspirées par elle, il a donné un spectacle d'une réelle unité et, dans le domaine restreint et peu élevé où il s'est volontairement enfermé, d'une singulière puissance d'expression.

Il faut dire que poète et musicien sont admirablement servis par une interprétation hors de pair. Dans l'exactitude pittoresque et la splendeur de décors signés Visconti, soutenue par les deux excellents danseurs Saracco et Clustine, M^{lle} Trouhanowa mime avec une farouche ardeur les dédains, les élans, les révoltes de la Mariska. Son expressif et charmant visage traduit toutes les impulsions de cette âme violente; ses nobles formes se prêtent aux ondulations félines, aux emportements furieux, aux voluptueuses nonchances ou aux résistances brusques dans lesquelles elle fait deviner, sous une impeccable harmonie, les frémissements continus de cette vie primitive et sensuelle qui chante si étrangement dans les airs de danses tziganes.

CONCERTS

Le programme du dernier concert classique comportait l'ouverture de *Coriolan* de Beethoven dont l'exécution a été de tous points parfaite.

La *Symphonie en Sol mineur* (n° 40) de Mozart opposait, suivant la loi des contrastes qui semble présider à l'élaboration des programmes de ces réunions musicales, le génie facile, tendre et noblement élégant du compositeur de Saltzbourg, à la grandeur pathétique, à la douloureuse méditation du maître de Bonn.

L'ouverture d'*Othello* de Dvorak fait valoir l'habileté orchestrale de ce musicien, la science avec laquelle il manie les rythmes et les timbres. Les idées sont originales, l'expression en demeure toujours claire et le dessin de la phrase se suit aisément sous les richesses de l'accompagnement.

La suite d'orchestre *Dolly* de G. Fauré, écrite pour piano à quatre mains, a été transcrite pour l'orchestre par M. Henri Rabaud. Elle est très connue de tous les musiciens qui ont eu plaisir à en applaudir de nouveau la grâce délicate.

Le beau ballet d'*Henri VIII* de Saint-Saëns terminait ce concert. L'œuvre et son exécution ont mérité des bravos unanimes.

Dimanche a eu lieu avec un plein succès le premier concert moderne de la saison. M^{lle} Thérèse Duroziez a fait applaudir son beau talent de pianiste dans un *Concerto* de Schumann. On a beaucoup remarqué, outre sa virtuosité, l'intelligence parfaite et la délicatesse de son interprétation. Elle a montré les mêmes qualités dans le *Prélude* de Haendel, un *Sospiro* de Liszt et *Caprice-valse* de Saint-Saëns qui étaient portés au programme de la seconde partie de la matinée.

M^{me} Minvielle, de l'Opéra-Comique, a dit d'une voix très pure le grand air de *Louise* et interprété avec beaucoup de charme l'une des pittoresques et ravissantes *Chansons de Miarka* d'Alexandre Georges : « Si l'eau qui court pouvait parler ».

L'orchestre a encadré ces intéressantes auditions par une excellente exécution de l'ouverture d'*Euryanthe* de Weber et de la marche des Nobles de *Tannhäuser*.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Jeudi dernier, le *Prix Briasco*, handicap, a réuni 30 tireurs. MM. Interdonato (30 m.) et Ducourneau (20 m.), tuant 6 sur 6, partagent les deux premières places; MM. Owers (20 m.), baron A. de Tavernost (24 m.), Razzetti (27 m.),

Lawton (24 m. 3/4), Talé (27 m.), tuant 6 sur 7, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Davies, Poizat, baron A. de Tavernost, Ducourneau.

Samedi, 31 tireurs ont pris part au *Prix Fortunio*, handicap. M. R. Laurentz (22 m.), tuant 9 sur 9, premier; MM. A. E. Clerk (24 m.) et Duchan (25 m. 1/2), tuant 8 sur 9, partagent les deuxième et troisième places.

La poule a été gagnée par MM. H. Fraser, Robinson, Interdonato, Mackintosh.

Hier, 21 tireurs ont pris part au *Prix de Janvier* (26 m. 1/4). MM. Brinckman et Louis, tuant 11 sur 11, partagent les deux premières places. MM. Robinson et Roberts, tuant 10 sur 11, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Clément Duval, Brinckman, Erskine, Ducourneau.

Mercredi 8 janvier : *Prix Saint-Trivier* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Vendredi 10 janvier : *Prix Gajoli* (hand.). — 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Lundi 13 janvier : *Prix Curling* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 26 mètres 1/4.

Mercredi 15 janvier : *Prix Hall* (handicap). — 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Vendredi 17 janvier : *Prix Journu* (hand.). — 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Lundi 20 janvier : *Prix Moncorgé* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Mercredi 22 janvier : *Prix des Myosotis* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Vendredi 24 janvier : *Prix des Hortensias* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. 1 pigeon.

Samedi 25 janvier : *Prix des Paquerettes* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. 1 pigeon à 27 mètres.

Mardi 28 janvier : *Prix Grasselli* (handicap). — 1,000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Mercredi 29 janvier : *Prix de l'Adour* (handicap). — 2,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Vendredi 31 janvier : *Prix Roberts* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Jeudi 9 Janvier 1908, à 2 heures et demie

8^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de MM. HENRI BUSSER et LÉON JEHIN

avec le concours de

M^{lle} JULIETTE THÉVENET, harpiste

1. *Le Retour au Pays* (Ouvverture). Mendelssohn.
2. *Symphonie en Si bémol* (n° 4) ... Beethoven.

Deuxième Partie

(Œuvres de M. HENRI BUSSER, sous sa direction)

3. *Minerve* (Ouvverture de Concert).
4. *Pièce de Concert*, pour harpe avec accompagnement d'orchestre (Première audition).
M^{lle} Juliette THÉVENET.
5. *Hercule au jardin des Hespérides*, poème symphonique.
6. *Pièces brèves*, pour petit orchestre (Première audition).
7. Variations sur un thème populaire
extraites de la *Ronde des Saisons* (Ballet).

SUR LE LITTORAL

De Beausoleil :

Il convient de louer l'intelligente direction du Casino de Beausoleil du goût qu'elle apporte dans le choix de ses spectacles et de la variété qu'elle sait y mettre. Avec des soirées de music-hall, très agréablement composées, alternent des représentations de comédie qui ont permis d'applaudir, après la *Petite Peste* de Romain Coolus dont il a déjà été parlé ici, *l'Anglais tel qu'on le parle*, la spirituelle pochade de Tristan Bernard, *Raffles*, le gros succès du Théâtre Réjane, qui transporte à la scène les procédés de Conan Doyle, *M^{lle} Josette, ma femme*, la jolie comédie où MM. Gavaut et Charvey ont si heureusement mêlé l'ironie et l'émotion.

Le succès a récompensé cet effort et la jolie salle est chaque soir remplie d'une foule élégante et amusée.

EXPÉDITION DE JEAN I^{er} GRIMALDI

SEIGNEUR DE MONACO

A CONSTANTINOPLE

1437

Malgré la très intéressante notice que le regretté M. Gustave Saige a consacrée à Jean I^{er} Grimaldi, seigneur de Monaco, dans son introduction au tome I^{er} des *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco depuis le XV^e siècle*, il reste encore dans cette biographie plusieurs points obscurs. Et d'ailleurs comment pourrait-on prétendre à la vérité complète pour des personnages que le goût des grandes aventures, une hardiesse étonnante jetaient dans une foule d'entreprises et d'expéditions? Comparée à leur activité, notre vie moderne paraît incolore, peut-être même leur aurait-elle semblé méprisable. Leur champ d'action était immense : c'était presque le monde entier. Aussi quand un chroniqueur contemporain bien renseigné ne s'est pas appliqué à nous retracer les faits et gestes de pareils hommes, on ne peut guère espérer les connaître parfaitement.

Une phrase qui vint sous la plume du duc de Milan Philippe-Marie Visconti, quand il écrivit à Jean I^{er}, le 25 septembre 1441, devait cependant faire penser que son correspondant avait entrepris des voyages lointains : « Nous sommes persuadé, déclarait-il, que même si vous étiez chez les Arabes et les Arméniens, vous vous efforcerez continuellement à nous être agréable. » Ce n'était pas là une exagération de style, nous le devinons, maintenant qu'on a retrouvé des documents sur une expédition du seigneur de Monaco à Constantinople. D'heureux hasards, qui viennent toujours favoriser les chercheurs, amèneront peut-être d'autres découvertes et peut-être saurons-nous un jour les relations qu'il entretenait avec les Arabes d'Afrique ou d'Asie, en dehors de leurs pirates qu'il pourchassait sur les côtes de Provence et d'Italie.

Ce voyage à Constantinople se lie à des événements très graves de l'histoire européenne. Je dirai tout de suite que Jean Grimaldi fut un des capitaines de galées que Nicod de Menthon, au nom du Concile de Bâle, conduisit à Byzance, pour ramener l'Empereur et les prélats de l'Église grecque en la ville d'Avignon, où devait se transférer le Concile et s'accomplir l'union avec l'Église latine. L'extinction du schisme, qui depuis si longtemps divisait le monde chrétien, devait grouper toutes les forces vives de l'Europe dans une lutte suprême contre l'Islam qu'il fallait éloigner pour toujours des rives du Bosphore.

Mais l'envoi de Nicod de Menthon à Constantinople était encore un des épisodes de la querelle engagée entre le pape Eugène IV et les Pères du Concile, qui allait amener à son tour un schisme dans l'Église latine.

Sans entrer dans le détail des faits, on doit rappeler que les membres du clergé réunis à Bâle soutenaient l'opinion que le concile œcuménique est supérieur en autorité au pape; ils émettaient la prétention, sous prétexte de réformer l'Église, de constituer avec la permanence de leurs assemblées comme une espèce de régime parlementaire, et de contrôler incessamment les actes de la papauté. Eugène IV avait essayé de disperser des adversaires aussi gênants; il n'y avait pas réussi.

C'était lui aussi qui avait pris l'initiative des négociations avec Constantinople. Les Pères ne voulurent naturellement pas lui laisser l'honneur de l'union des Grecs avec les Latins, ils engagèrent de leur côté des négociations avec l'Empereur et le patriarche de Byzance (janvier 1433) pour les attirer auprès d'eux. Le 7 septembre 1434, ils avaient réussi à conclure un traité par lequel ils s'engageaient à faire les frais d'un premier synode grec, à payer les dépenses de voyage et de séjour pour l'Empereur et sa suite dans la ville qui serait désignée pour le concile général, à leur envoyer quatre grosses galées pour leur transport, à contribuer à la défense de leur ville contre les Turcs pendant leur absence, au moyen de quatre autres galées et de trois cents archers.

Deux années encore les pourparlers continuèrent, entravés par les agents d'Eugène IV qui avaient accepté de tenir le concile d'union à Constantinople même. Les Pères du Concile ne voulaient pas entendre parler d'aller aussi loin : ils avaient fini par décider que l'assemblée aurait lieu dans la ville qui offrirait de prendre à sa

charge tous les frais, soit de payer 70.000 florins d'or. Les Avignonnais, qui ne se consolait pas d'avoir perdu la papauté, en firent la proposition, malgré la défense du pape.

La majorité des Pères n'avait pas encore arrêté définitivement son choix sur cette cité quand, au début de novembre 1436, fut conclue la convention par laquelle Nicod de Menton s'engagea, moyennant 30 800 ducats, à tenir prêtes quatre galées munies de trois cents archers pour se rendre à Constantinople et en ramener l'Empereur avec les prélats orthodoxes.

Nicod de Menton, fils d'un chambellan du duc Amédée VIII, était un des plus fidèles serviteurs de la Maison de Savoie. Après avoir rempli diverses missions diplomatiques, il avait été envoyé à Milan en 1434 pour conclure avec Philippe-Marie Visconti le traité d'alliance auquel adhéra Jean Grimaldi, le 6 décembre 1434. Quelques mois plus tard, il avait été délégué par son souverain pour exercer le gouvernement de Nice et poursuivre la politique d'agrandissement qui caractérisait la Cour de Savoie. Ses relations avec Jean Grimaldi, dont la résidence officielle, en dehors de Menton, était alors dans la ville de Nice, ne purent que devenir plus fréquentes.

Justement le duc de Milan, qui huit ans plus tôt avait su contraindre Jean Grimaldi à lui vendre sa seigneurie de Monaco, se voyait forcé par les événements de lui en rendre l'investiture (13 novembre 1436), pour essayer de conserver au moins une ombre de souveraineté sur le pays.

Le lendemain même de cet acte solennel, le cardinal Cesarini, président du Concile de Bâle, remettait en grande cérémonie à Nicod de Menton l'étendard aux armes de l'Eglise et le bâton d'amiral. En attendant que l'accord fût complet avec les Grecs et que le choix de la ville où se tiendrait le synode unioniste fût absolument décidé, Nicod se préoccupa d'organiser sa flotte et son corps expéditionnaire. Il commença par emprunter à Genève 6.000 ducats pour ses préparatifs. De retour à Nice, il envoya le receveur ducal à Gênes pour y faire fabriquer deux galées et une galiote; il arrêta en même temps deux autres navires, dont un qui n'avait jamais été sur l'eau, et les fit garnir de tout le nécessaire. Enfin, il enrôla trois cents arbalétriers ou mariniers.

Est-ce à ce moment-là, c'est-à-dire pendant l'hiver de 1436-1437, qu'il traita avec Jean Grimaldi et qu'il le décida à participer à son expédition? On l'ignore, mais on conçoit très bien quel prix il attachait à la coopération d'un personnage aussi éminent et quel avantage il comptait en retirer. Depuis près de vingt ans, en effet, le seigneur de Monaco s'était acquis sur mer une réputation des plus enviées. Avec sa petite flotte il s'était fait redouter de la puissante République de Florence, il avait combattu vaillamment pour le compte des Génois contre les Catalans alliés de Philippe-Marie Visconti, il s'était surtout couvert de gloire en 1431 en détruisant, cette fois comme chef des galées milanaïses, la marine vénitienne imprudemment engagée dans le Pô. Tout dernièrement (1433) n'avait-il pas suffi que les Niçois lui confiassent le soin de garder leurs côtes avec une de ses galées pour éloigner les pirates qui ruinaient le commerce de tout le pays?

(A suivre).

APERÇUS

DE LA

VIE COMMERCIALE CHINOISE

par M. E. IZARD

(Suite).

CHAPITRE II

Notes sur quelques points d'intérêt commercial.

Plus avancée que bien des grandes nations européennes, la Chine possède un merveilleux service de statistiques, qui est la source la plus sûre à laquelle l'étranger peut se référer. C'est dans ce service que nous avons puisé les renseignements qui vont suivre.

Il dépend de l'administration des Douanes (Impérial maritime Customs) dont les remarquables services de-

vraient faire l'objet de l'étude des institutions similaires dans les pays étrangers.

C'est à sir Robert Hart que revient l'honneur de l'organisation actuelle.

IMPÉRIAL MARITIME CUSTOMS.

Les douanes sont administrées par un inspecteur général résidant à Pékin, qui est, depuis novembre 1863, sir Robert Hart, remplaçant M. Horacio N. Lay, à la suite de l'affaire de la flottille Sherard Osborne.

Les douanes comprenaient, dans ces dernières années, un chiffre total d'environ 4.000 employés, dont 1.000 étrangers et 3.000 indigènes, répartis dans trois départements :

- 1° Revenue Department :
 - In door-staff (administration intérieure);
 - Out door-staff (administration extérieure);
- 2° Marine Department;
- 3° Educational Department.

De plus, un département spécial existe à Shanghai pour le service de la statistique.

Au-dessous de l'inspecteur général (désigné d'une façon populaire sous le nom de I. G.) viennent les commissaires (environ 40), les deputy commissioners, les chiefs assistants, les assistants de diverses classes, les clerks, etc.

Les douanes impriment, à leur département de Shanghai, quatre séries de publications :

- 1° Statistical series;
- 2° Special series;
- 3° Miscellaneous series;
- 4° Service series.

La première de ces publications nous a fourni les renseignements intéressants qui vont suivre.

§ 1er. — Le commerce des spécialités.

1° LE MUSC.

On tire le musc de la vésicule que porte sous le ventre une espèce de chevrotin que l'on trouve dans les hautes régions montagneuses du Thibet et du Yunnan : les vésicules sont environ de la grosseur d'une noix.

Il y a deux sortes de daims porte-musc : la petite espèce avec grandes poches (la meilleure qualité); la grande espèce avec petites poches.

Les bêtes de 5 à 6 ans donnent le meilleur musc; les animaux qui vivent dans les régions des salines portent le musc de qualité supérieure et conservant le mieux l'humidité.

Les deux principales régions productrices sont le Yunnan et le Thibet chinois.

Déjà au xv^e siècle, le musc provenant de Yunnan était très recherché sur les marchés du littoral, par les négociants chinois et par les portugais.

Des négociants cantonnais le portaient à Macao où il était vendu comme musc du Tonkin, alors qu'il ne faisait que traverser ce pays.

De là le nom de musc du Tonkin, sous lequel il est encore connu aujourd'hui (1).

Le daim vivant dans le haut et central Yunnan est appelé tchan-tse; il produit le meilleur musc connu.

Celui provenant du Kouï-Teheou, du sud du Yunnan, du Thibet et du nord du Setchouen, est de qualité inférieure.

La production totale du Yunnan est évaluée à 5 millions de francs, dont la moitié vient sur le marché de Tchong-King; l'autre partie descend vers Tali pour être dirigée ensuite sur la Birmanie.

La quantité de musc venant du Thibet chinois a été jugée impossible à estimer, les vendeurs venant isolément apporter ce produit facile à dissimuler.

On peut fixer environ de 5 millions et demi à 6 millions de francs la valeur totale du musc exporté de Chine.

Prix. — Le musc marchand se divise en trois qualités dont le prix moyen est de :

- 190 à 200 taëls le catty, pour la première qualité;
- 170 à 180 taëls le catty, pour la deuxième qualité;
- 150 à 160 taëls le catty, pour la troisième qualité.

Les qualités inférieures n'ont pas de cours; cependant, comme les Chinois sont de très habiles fraudeurs, elles sont utilisées pour la falsification des bonnes poches.

(1) MM. Riault, Grosjan. — Mission Lyonnaise, p. 25.

C'est à Tchong-King que se fait la fraude; on y est particulièrement habile. Le chinois fait, près de l'étranglement supérieur de la poche, des trous imperceptibles, retire le bon musc à l'aide d'aiguilles spéciales et introduit du sang caillé, de l'argile rouge ou du musc de qualité inférieure.

Partout, du reste, pour augmenter le poids ou prévenir la dessiccation des poches, les chinois les placent dans une vessie de porc et mettent le tout dans l'eau; ce procédé donne d'excellents résultats.

Le poids moyen d'une poche est de 25 à 35 grammes. Presque toutes les poches vendues à Hankeou ou à Shanghai sont fraudées.

Vers 1895 il y avait, à Yunnan-Fou, trois maisons qui s'occupaient du commerce du musc; il se produisit en 1896 de fortes demandes venant de Shanghai, et aussitôt douze autres maisons se créèrent, se livrant une concurrence acharnée.

A Tchong-King, les trois maisons qui ont monopolisé le commerce achètent le musc à sept ou huit fois son poids d'argent et même six à sept fois pour tout l'ensemble, sans classement de qualité (sept à huit fois son poids égalent environ 850 à 950 francs le kilogramme; six à sept fois, environ 750 à 850 francs) (1).

Par les chiffres qui précèdent, on voit les fructueuses opérations qu'on pourrait attendre du commerce du musc, par une organisation bien comprise. Une société est à former, qui, étendant ses investigations à Tchong-King et Yunnan-Fou, parviendrait peu à peu à arrêter la fraude. Par suite, tout en réalisant de sérieux bénéfices, elle pourrait livrer sur les marchés, du musc absolument pur, ce qui est le « desiderata » de tous les grands parfumeurs.

* * *

2° PLANTES MÉDICINALES.

Tchong-Pa (au nord de Mientcheou) est le grand entrepôt de plantes médicinales. On y vend plus de 2.000 espèces, et on estime à plus de 800.000 taëls (3.200.000 francs) la valeur des médicaments qui y sont transportés chaque année.

Le seul commerce des noix de galle et de la rhubarbe porte sur 818.359 kilogrammes pour le premier article et sur 403.049 kilogrammes pour le second.

Les autres médecines comptent pour 600.056 kilogrammes.

Note sur la médecine chinoise. — On ne pourrait s'expliquer la consommation énorme de plantes médicinales qui se fait en Chine, si on ignore la façon empirique dont procède la médecine chinoise.

En Chine, aucun diplôme n'est requis pour exercer l'art de guérir ses semblables; les jeunes gens qui se disposent à embrasser cette profession passent généralement un certain temps sous la direction de quelque praticien en renom. Celui-ci leur explique les livres de médecine, fruits de traditions anciennes, leur inculque quelques bribes de notions anatomiques, et surtout les exerce à la préparation des remèdes; car en Chine, la profession de pharmacien est inséparable de celle de médecin.

La malpropreté, l'absence des soins hygiéniques les plus élémentaires, une alimentation des plus précaires font de cette profession une des plus lucratives. Ce n'est pourtant pas que les honoraires du docteur soient bien ruineux pour les clients! En réalité, les visites du médecin ne sont pas rétribuées; mais il se rattrape sur la vente des médicaments dont il est le seul fournisseur. Or il en est qui coûtent fort cher, tels la canelle, le gensen, les jeunes pousses de cornes de cerf, etc., etc., qui avec la rhubarbe sont la base de la pharmacopée chinoise.

Parmi les plantes médicinales employées il y a lieu d'attirer l'attention sur la racine de gensen. Cette racine se vend à poids d'or en Chine, ce qui permet de croire que les multiples qualités qu'on lui attribue ne sont pas fictives; le génie si pratique du Céleste, qui ne paie son médecin que quand il est en bonne santé, ne s'en accommoderait pas.

Le gensen représente incontestablement, dans l'esprit des médecins, la reine des plantes médicinales, et par suite l'idée même de « guérison ». C'est pourquoi

(1) H. Brenier. Mission Lyonnaise, 1895.

la porte d'entrée de la clinique de tout thérapeute chinois qui se respecte est ornée d'un dessin allégorique concernant la précieuse racine; une sentence de Confucius, écrite en caractères hauts de six pouces sur de longues banderoles, en papier rouge écarlate, fait suite à l'image de la *gensen* et confirme le respect dû à la tradition.

- « Le sage se livre à l'étude et ne se rebute jamais.
- « L'homme qui a la vertu de l'humanité désire connaître les principes des choses.
- « Je commente les anciens ouvrages; mais je n'en compose pas de nouveaux.
- « J'ai foi dans les anciens et je les aime. »

Entr'autres propriétés, on attribue à la racine de *gensen* celles: de guérir l'hydropisie, d'obvier à la faiblesse des poumons, d'entretenir l'embonpoint, d'arrêter les palpitations, de chasser les vapeurs malignes, de réchauffer l'estomac, d'éclaircir la vue, de dilater le cœur, de fortifier le jugement (1).

On rencontre la racine de *gensen* dans le nord de la Chine et plus particulièrement en Mandchourie et en Mongolie; elle devient, paraît-il, de plus en plus chère.

Cette racine est blanche et raboteuse, la tige est unie, à peu près ronde et d'un rouge foncé. Sa forme bizarre, représentant d'une façon générale un minuscule être humain, lui a fait donner le nom de *gensen* dont le premier caractère signifie *homme (gen)* et le second, *vie (sen)*. Nous inclinons à croire que la racine de *gensen* n'est qu'une espèce particulière de *mandragore*, plante dont les qualités sont bien connues des occultistes.

(A suivre).

E. IZARD.

(1) Croquis annamites (A. Sajol, Vanves, 1902).

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Cabinet de M^e Lucien BARBARIN,
avocat près le Tribunal Supérieur,
sis à Monaco, 7, rue Albert.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE D'UNE MAISON

sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, 3.

L'adjudication aura lieu aux enchères publiques, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice, le *mardi 4 février 1908*, à neuf heures du matin.

Désignation de l'immeuble à vendre:

Une maison élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, sise à Monaco, quartier de la Condamine, portant le numéro 3 de la rue de Millo, et dont l'entrée est commune avec la maison Brice. Elle confronte: au sud, la rue de Millo; au nord, M. Laurent Olivier; à l'est, M. Banaudo, ou ses ayants-droit, et au couchant, les héritiers Brice. Ensemble le terrain sur lequel elle repose, d'une superficie d'environ quatre-vingt-quatre mètres carrés, porté à la matrice cadastrale sous le numéro 325 p. de la section B.

Faits et procédure:

Cet immeuble a été saisi par procès-verbal de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du vingt-six octobre mil neuf cent-sept, enregistré, après un commandement de payer, demeuré infructueux, signifié par le même huissier le seize septembre précédent et enregistré,

A la requête de:

M^{me} Marie Scoffler, dite Carméline, veuve de M. Barthélemy Lisimachio, propriétaire, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses trois enfants mineurs: **Marius-Barthélemy-Antoine Lisimachio, Louis Lisimachio et Marie-Césarine Lisimachio,**

Pour laquelle domicile est élu à Monaco, en le cabinet de M^e Barbarin, avocat.

Contre:

1^o La dame **Bénédicte Lorenzi**, veuve de **Baptiste Palmero**, demeurant à Monaco, prise tant en son nom

personnel que comme tutrice légale de ses six enfants mineurs savoir, **Théophile-Dominique Palmero, Marie-Augustine Palmero, Dominique-Jean-Baptiste Palmero, Baptistin-Alexandre Palmero, Second-Augustin Palmero et Baptiste-Théophile Palmero;**

2^o M. **Zéphirin-Dominique Palmero**, demeurant à Monaco;

3^o M^{me} **Césarine-Marie-Séraphine Palmero**, épouse d'**Albert Gazza**, comptable, et ce dernier pour tous effets de droit, demeurant ensemble à Monaco.

Les mineurs Palmero, Zéphirin Palmero et la dame Gazza, pris comme héritiers de Baptiste Palmero, leur père décédé.

Le procès-verbal de saisie sus-visé a été transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-neuf octobre mil neuf cent sept, volume 4, numéro 3.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Barbarin, avocat poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur le douze novembre suivant, après enregistrement.

En outre des clauses et conditions de ce cahier des charges, l'immeuble dont s'agit sera vendu aux enchères publiques sur la **mise à prix de..... 10.000 fr.**

Purge légale:

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, qu'ils devront, sous peine de déchéance, la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Monaco, le quatre janvier mil neuf cent huit.

L. BARBARIN,
Avocat poursuivant.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE (Première annonce)

Suivant contrat reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le 7 décembre 1907, enregistré, M. **Pierre-Henri Vialon**, employé de commerce, et M. **Pierre-Gabriel Vialon**, secrétaire d'avocat, demeurant tous deux à Monaco,

Ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Le Boucher, notaire,

Ont acquis conjointement et solidairement de M. **Jean Colombara**, propriétaire, ferblantier-zingueur, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n^o 3,

Le fonds de commerce de ferblantier, zingueur, quincailler et de marchand de pétrole, d'essences et d'alcool dénaturé, exploité par M. Colombara, à Monaco, rue Grimaldi, n^o 3.

Avis est donné aux créanciers du vendeur d'avoir à former opposition sur le prix jusqu'au 24 janvier 1908 inclusivement, au domicile réel ou au domicile élu des acquéreurs, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement fait en dehors d'eux.

Pour extrait:

Signé: L. LE BOUCHER.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE (PREMIÈRE PUBLICATION)

Suivant acte sous signatures privées en date de Monte Carlo, 31 décembre 1907, enregistré, M. **Ratto Jean-Baptiste** et son fils **Laurent**, demeurant avenue de la Costa, n^o 7, Monte Carlo, ont acquis de M. et de M^{me} **Joseph Pandolfi**, née **Claret**, demeurant ensemble à Monte Carlo,

Le fonds de commerce *Pension Bourgeoise* et chambres meublées, exploité par les vendeurs à Monte Carlo, boulevard Peiretra, n^o 5, sous le nom de *Villa Suzanne*.

Faire toutes oppositions sous dix jours entre les mains des acheteurs.

Le Docteur Baumgartner

(l'été à Baden-Baden) vient d'ouvrir une clinique pour les *maladies de femmes* et *accouchements*, 2, boulevard de l'Observatoire, villa Herakleia. Consultations de 10 heures à midi.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une **AGENCE CIVILE & COMMERCIALE** qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0^f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin: **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulevard du Nord

PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 29 Décembre 1907 au 5 Janvier 1908.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Sable.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gay	Id.

DÉPARTS du 29 Décembre 1907 au 5 Janvier 1908.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Tunis	vap. Etna, angl.	Crombie	Sur lest.
Cannes	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gay	Id.

Imprimerie de Monaco — 1908